



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES de LOT ET GARONNE
Adresse postale : 1722, Avenue de Colmar 47916 AGEN Cedex 9

Virginie VERSTRAETE au 05.53.69.34.93 - virginie.verstraete@lot-et-garonne.gouv.fr

Orages du 30 mai au 15 juin 2018

NOTICE A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) réuni le 12 décembre 2018 a reconnu le caractère de calamité agricole aux orages du 30 mai au 15 juin 2018 sur les communes suivantes

Aiguillon, Allons, Antagnac, Argenton, Bajamont, Baleyssagues, Bazens, Beaupuy, Beauziac, Bon-Encontre, Bouglon, Bruch, Bousses, Buzet-Sur-Baise, Castelculier, Castelnau-Sur-Gupie, Caubon-Saint-Sauveur, Casteljaloux, Cocumont, Couthures-sur-Garonne, Damazan, Duras, Feugarolles, Gaujac, Grezet-Cavagnan, Guérin, Houeilles, Jusix, Labastide-Castel-Amouroux, Lagupie, La Sauvetat-du-Dropt, Levignac-De-Guyenne, Leyritz-Moncassin, Marmande, Marcellus, Meilhan-sur-Garonne, Moncrabeau, Monheurt, Montagnac-Sur-Auvignon, Montesquieu, Montpouillan, Pindères, Pompogne, Pont-du-Casse, Port-Sainte-Marie, Poussignac, Puch d'Agenais, La Réunion, Romestaing, Ruffiac, Sainte-Bazeille, Sainte-Colombe-de-Duras, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Sainte-Gemme-Martailiac, Saint-Géraud, Saint-Laurent, Saint-Martin-Curton, Saint-Martin-Petit, Saint-Pierre-sur-Dropt, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Saint-Sixte, Samazan, Saumejan, Seyches, Tonneins, Villeton.

Pertes reconnues sinistrées :

Pertes de fonds sur : sols, ouvrages privés, stocks à l'extérieur des bâtiments, ruches et pisciculture

Pertes de récoltes sur : courgettes, haricot vert industrie, mais doux, melon, petit pois industrie et pisciculture

I – Seuil d'éligibilité des dossiers :

I.1 Pertes de fonds :

1 000 € de pertes indemnisables

I.2 Pertes de récoltes :

- 30 % de perte physique sur les productions sinistrées par espèce par rapport aux rendements du barème des calamités agricoles 2018-2020 disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Lot-et-Garonne : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr> > Politiques publiques > Agriculture > Les situations exceptionnelles

ET

- 13 % de pertes sur le produit brut global théorique de votre exploitation,

ET

- 1 000 € de pertes indemnisables

Le produit brut global théorique sera calculé automatiquement par le logiciel à partir de votre assolement et éventuellement votre cheptel sur la base du barème des calamités agricoles 2018-2020 auquel sera ajouté le montant perçu des aides PAC 2017

II - Calcul de la perte indemnisable :

II.1 Pertes de fonds :

Les pertes sont calculées sur la base du barème des calamités agricoles 2018-2020.

Le montant des dégâts en pertes sur sols et ouvrages privés est plafonné à la valeur vénale des terres fixée au dernier JO en vigueur.

II.2 Pertes de récoltes :

II.2-1. Productions animales

Différencier dans les deux colonnes, votre cheptel au 30 mai 2018 et les animaux vendus en 2017

Ne mentionnez ni les consommations familiales, ni les animaux d'agrément.

II.2-2. Productions végétales

Vous devez renseigner **toutes les rubriques** constituant votre assolement 2017-2018 et pas seulement les cultures sinistrées. L'âge des vergers en production est défini par référence à la p.6 du barème départemental des calamités agricoles 2018-2020. La surface à indiquer est la surface brute en production en 2018.

La perte indemnisable est la perte de produit brut calculé sur la base du barème départemental des calamités agricoles 2018-2020 moins les frais de récoltes non engagés, moins les indemnités ou forfaits grêles éventuels.

Les productions sont considérées en agriculture biologique (AB) seulement lorsqu'elles ont le label AB, les surfaces de vergers en C1, C2 ou C3 seront prises en compte en surfaces conventionnelles.

III - Indemnités :

Le taux d'indemnisation varie de 25 % à 35 % selon le type de pertes reconnu.

IV – Déclaration sur le formulaire cerfaté n ° 13 681 * 03 modifié :

Compléter, cocher les engagements et autorisations, vérifier la liste des pièces à joindre, dater et signer votre demande.

IV.1 – Les pertes de fonds et les pertes de récoltes

IV.1.1 Pertes de fonds :

Annexe a : dommages aux sols et ouvrages

Pour les fossés et les cours d'eau, veuillez contacter au préalable le service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) au 05.53.69.34.31 afin de vérifier que vous êtes en règle vis-à-vis de la Loi sur l'eau, prérequis au versement d'une indemnité.

Joindre les devis ou les factures acquittées pour les travaux réalisés par des entreprises.

Un agent de la DDT ira constater l'achèvement des travaux réalisés par les exploitants.

Annexe c1 : dommages aux élevages : ruches

Le nombre de ruches emportées par le cours d'eau doit être indiqué. Si vous avez été indemnisé par votre assurance, l'indemnisation par le fonds des calamités agricoles ne sera pas possible.

Annexe c2 : dommages aux élevages : pisciculture

Contactez Mme VERSTRAETE afin qu'elle vous transmette l'annexe c2. Vos documents comptables de 2015 à 2018 devront être joints avec le dossier.

Annexe d: Stocks extérieurs aux bâtiments

A compléter pour vos pertes sur foin et paille, indiquez la quantité sinistrée en kg.

IV. 1.2 Pertes de récoltes : Annexe 1

Vous devez indiquer les quantités récoltées en 2018, en quintaux, par espèces, en distinguant les quantités destinées au frais de celles destinées à l'industrie pour les productions dont la destination initiale était le frais. Indiquez les coordonnées de la structure à laquelle (auxquelles) vous livrez. Mentionnez les éventuelles indemnités grêles perçues sur les productions sinistrées.

V- Attestation d'assurance :

Faites compléter l'attestation d'assurance ci-jointe par votre assureur

- L'indemnisation est soumise à la souscription au minimum d'une assurance « Incendie – Tempête » sur bâtiments agricoles.
- Si vous ne possédez pas de bâtiment, vous devez être assuré grêle, mortalité du bétail ou bris machine ou serres.
- Les contrats devront être en vigueur au moment du sinistre

Les pertes sur les cultures reconnues sinistrées mais qui étaient assurées "récolte" c'est-à-dire assurées pour le risque **inondation** ne sont pas indemnisables mais elles **DOIVENT** être indiquées car tous les dommages s'additionnent pour le calcul du seuil des 13 %.

Rajouter les cultures éventuellement manquantes sur l'assolement de votre demande.

RETOUR du dossier à la DDT, 1722, Avenue de Colmar, 47916 AGEN Cedex 9

avant le 4 mars 2019

RAPPEL : Article 11 de la loi du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles "Toute personne ayant sciemment fait une fausse déclaration ou participé à l'établissement d'une telle déclaration pour l'application de la présente loi est passible des peines prévues à l'article 161, alinéa dernier du Code Pénal,,"

Code	PRODUCTIONS	Effectifs permanents au 30 mai 2018	Effectifs vendus en 2017
	Bovins lait :		
93400	Vache laitière inférieur à 5000 litres		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93402	Vache laitière inférieur de 5000 l. à 6000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93404	Vache laitière inférieur de 6000 l. à 7000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93406	Vache laitière inférieur de 7000 l. à 8000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93408	Vache laitière supérieur à 8000 l.		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91318	Veau vendu à 8 jours	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92202	Génisse laitière de 1 à 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92200	Génisse laitière de plus de 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92204	Génisse laitière de moins d'un 1 an		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Bovins viande :		
93601	Vaches nourrices		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92304	Génisse race à viande de 1 à 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92304	Génisse race à viande de 1 à 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92300	Génisse race à viande de plus de 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92200	Génisse race à viande de plus de 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92308	Génisse de 6 mois à 1 an	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92204	Génisse de 6 mois à 1 an		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Bovins toutes races :		
91300	Bovins mâles de plus de 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91301	Bovins mâles de plus de 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91202	Bovins mâles de 1 à 2 ans		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91302	Bovins mâles de 1 à 2 ans	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91307	Bovins mâles de 6 mois à 1 an		
91331	Veau sous la mère vendu à 4 mois		
91306	Taureaux		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Production ovine :		
91500	Brebis viande		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91400	Brebis laitière		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92700	Béliers		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92702	Agnelles		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92706	Agneaux engraissement		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92707	Agneaux engraissement	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92704	Agneaux de lait		

Code	PRODUCTIONS	Effectifs permanents au 30 mai 2018	Effectifs vendus en 2017
	Production caprine :		
91900	Chèvres laitières lait non transformé		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91702	Chevreaux		
91700	Boucs		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Production Equine :		
92101	Anes, Mulets d'élevage		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92100	Poneys d'élevage		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91806	Chevaux lourds engraissement		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91810	Chevaux de selle		
91800	Jument race lourde		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91820	Poulains	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
	Production Porcine :		
93000	Truies naisseurs 7 kg (20 porcelets/an)		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93002	Truies naisseurs 25 kg (20 porcelets/an)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
93100	Truies naisseurs engraisseurs (20 porcelets/an)		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Production Avicole :		
91600	Cane reproductrice		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
91604	Canards à rôtir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91602	Canards prêts à gaver	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91606	Canards gavés	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92600	Oies reproductrices		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92604	Oies à rôtir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92602	Oies prêtes à gaver	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92606	Oies gavées	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92002	dindes industrie	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92003	dindes fermières	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
93206	Poules pondeuses		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93203	Poules pondeuses bio		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
93305	Poulets labellisés	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
93307	Poulets standard	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92900	Pintades	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92800	Pigeons couples reproducteurs		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
	Gibiers, Cuniculture et Apiculture :		
95002	Cailles engraissement	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92418	Faisans de tir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92423	Perdrix de tir	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92410	Lièvres	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
92500	Lapins naisseur engraisseur		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
92504	Autres lapins	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
91213	Apiculture ruche		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
94270	Pisciculture		

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION
(en cas de pertes de récolte, mettez tout votre assolement 2017/2018 et pas seulement les cultures sinistrées)

CULTURES en PRODUCTION durant l'année 2018									
Code	Cultures	ha	a	ca	Code	Cultures	ha	a	ca
Ex3	Avoine	12	45	09	92740	Framboisier			
91376	Avoine				92741	Framboisier BIO			
91377	Avoine BIO				92880	Groseillier rouge			
91582	Blé tendre d'hiver				92881	Groseillier rouge BIO			
91581	Blé tendre BIO				93060	Kiwi			
92180	Colza BIO				93065	Kiwi BIO			
92187	Colza sec				93720	Nectarine			
92641	Féverole hiver				93721	Nectarine BIO			
92640	Féverole BIO				93742	Noisetier			
93181	Lentille BIO				93740	Noisetier BIO			
93330	Maïs irrigué				93766	Noyer intensif			
93332	Maïs sec				93769	Noyer traditionnel			
93328	Maïs BIO				93770	Noyer traditionnel BIO			
93363	Maïs fourrager sec				94040	Pêcher			
93362	Maïs fourrager Irrigué				94041	Pêcher BIO			
93340	Maïs doux				94430	Poirier			
93914	Orge printemps				94444	Poirier BIO			
93909	Orge BIO				94554	Pommier bouche BIO			
93913	Orge hiver				94563	Pommier industrie BIO			
94494	Pois protéagineux sec				94574	Pommier Gala			
94490	Pois protéagineux BIO				94558	Pommier golden bouche			
95303	Soja sec				94560	Pommier granny smith bouche			
95300	Soja BIO				94571	Pommier pink lady			
95345	Sorgho BIO				94568	Pommier variétés nouvelles			
95347	Sorgho sec				94569	Pommier chantecler			
95447	Tournesol BIO				94570	Pommier fuji			
95444	Tournesol irrigué				94803	Pruniers d'ente			
95452	Tournesol sec				94806	Pruniers d'ente BIO			
95483	Triticale				94780	Pruniers de table			
95484	Triticale BIO				94781	Pruniers de table BIO			
94700	Prairie naturelle				94796	Prune de table américano japonaise			
94720	Prairie temporaire				94863	Vigne Raisin de table			
92714	Fourrages annuels				94864	Vigne Raisin de table BIO			
94684	Prairie artificielle				97026	Vigne AOC Blanc			
93960	Parcours herbacé				97051	Vigne AOC Rouge Marmandais			
91010	Abricotier				97065	Vigne AOC Duras Rouge			
91011	Abricotier BIO				96001	Vigne Côtes du Brulhois			
91013	Abricotier irrigué				97031	Vigne AOC Buzet rouge			
91770	Cerisier				96061	Vigne vin de pays rouge			
91782	Cerisier Intensif				96083	Vigne vin de pays blanc			
91831	Châtaignier bouche				96070	Vigne vin de table Blanc			
91830	Châtaignier BIO				96074	Vigne vin de table Rouge			
92680	Figulier								

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
91070	All				95420	Tomate			
91230	Artichaut				95421	Tomate BIO			
91290	Asperge blanche				95427	Tomate sous abri chaud			
91291	Asperge blanche BIO				95419	Tomate industrie BIO			
91296	Aubergine abris				95427	Tomate HS SS ABRI CHAUD			
91310	Aubergine plein champ				95428	Tomate HS SS ABRI FROID			
91311	Aubergine BIO				95424	Tomate industrie			
91315	Aubergine sous abri froid				95429	Tomate sous abri chaud			
91630	Carotte				95430	Tomate sous abri froid			
91631	Carotte BIO				94083	Pépinière Fruitière			
91690	Céleri branche				94126 /94130	Pép. Ornement avec/sans remlse en état			
92033	Chou fleur				94151	Pépinière Viticole greffé-soudé			
92240	Concombre				94152	Pépinière Viticole raciné			
92241	Concombre BIO				94067	Pépinière forestière			
92320	Courgette				91590	Bulbe			
92321	Courgette BIO				92842	Glaïeul			
92501	Cultures maraîchères plein champ				92411	Plantes à massifs			
92926	Haricot vert				95387	Tabac blond Burley			
92928	Haricot vert industrie				95390	Tabac blond Virginie			
92728	Fraisier BIO				95391	Tabac brun			
92750	Fraisier ronde plein champ				98785	Avoine semence			
92752	Fraisier ronde ss abri froid h sol				98707	Betterave sucrière semence			
92754	Fraisiers ss abri chaud hors sol				91454	Betterave fourragère semence			
92751	Fraisier allongée plein champ				98711	Blé tendre semence			
92753	Fraisier allongée ss abri froid hors sol				98713	Carottes hybride semence			
93380	Melon				98714	Carottes population semence			
93381	Melon BIO				98721	Chicorée witloof semence			
93822	Oignon blanc BIO				98723	Chou hybride semence			
93823	Oignon couleur				98725	Colza semence			
94410	Poireau				95204	Dactyle semence			
94411	Poireau BIO				95213	Fétuque élevée semence			
94203	Pois potagère industrie				95212	Luzerne semence			
94530	Polvron				98747	Maïs semence			
94531	Poivron BIO				93334	Maïs semence BIO			
94531	Polvron sous abri froid				98749	Oignon hybride semence			
94620	Pomme de terre				98750	Oignon population semence			
94621	Pomme de terre BIO				98751	Orge semence hiver			
94621	Pomme de terre primeur				98755	Poireau semence			
94661	Potiron, courge, citrouille BIO				98754	Poireau semence population			
95086	Salade				98757	Radis hybride semence			
95087	Salades BIO				98758	Radis population semence			
95080	Salades sous abri froid BIO				98766	Tournesol semence			
95081	Salades sous abri froid				98768	Triticale semence			

PERTES DE RÉCOLTE

Veillez remplir les annexes concernant les déclarations de récolte des cultures ayant subi des dommages :
Annexe 1 : Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité

PERTES DE FONDS

Veillez remplir les annexes relatives aux pertes de fonds :
Annexe a : Dommages aux sols et ouvrages
Annexe d : Stocks extérieurs aux bâtiments

Annexes c : Elevage

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexe déclaration des pertes de récoltes ou pertes de fonds	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant des pertes de récolte ou pertes de fonds	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare :

- ne pas percevoir de pension de retraite agricole
- ne pas être cotisant solidaire

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- à autoriser la DDT à utiliser les informations de la présente demande pour l'accès aux aides complémentaires éventuellement mises en place par les collectivités territoriales

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le ____/____/____

Signature

- (*) Veillez cocher les mentions utiles

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGÉ DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

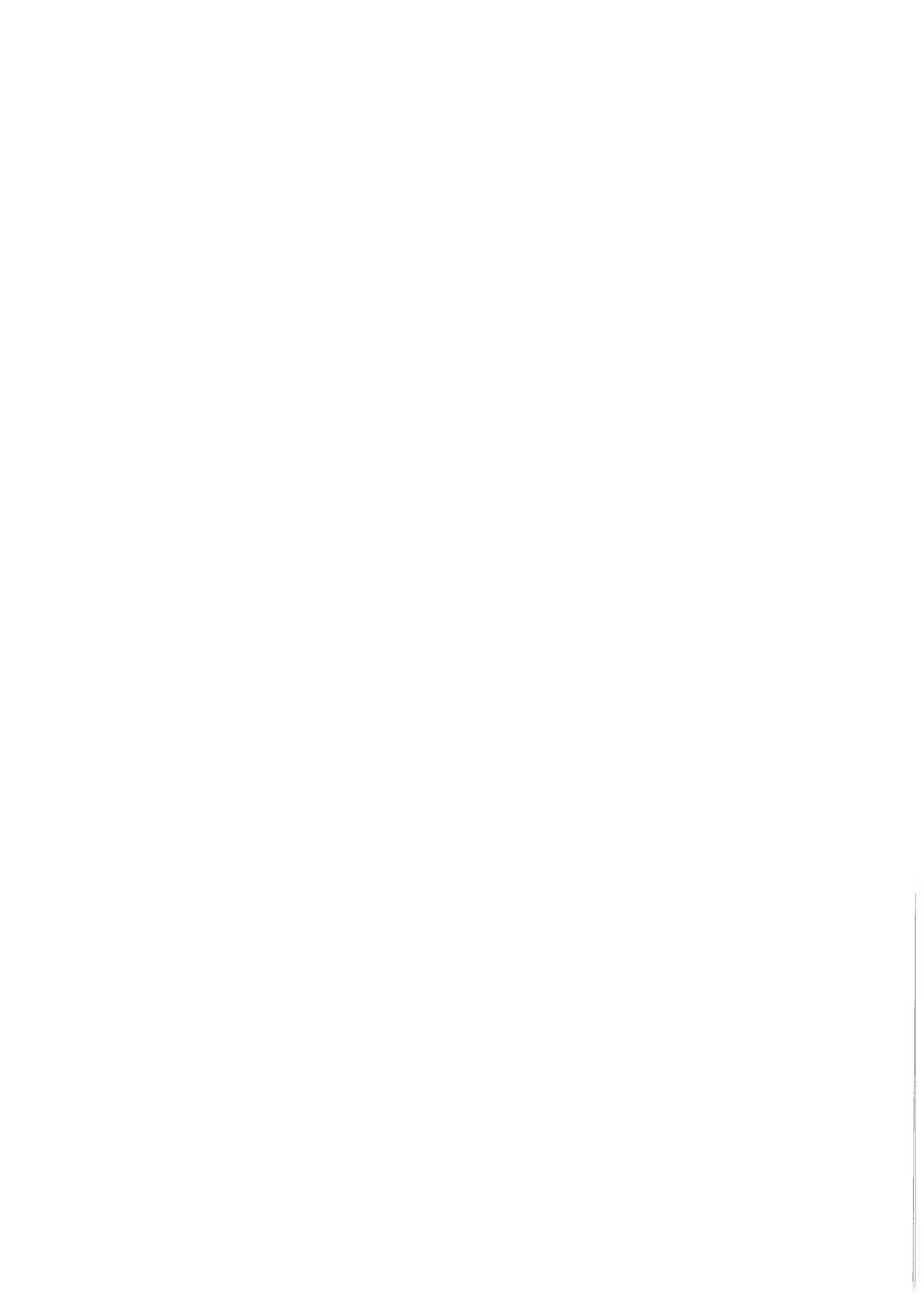
SINITRE : _____

DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____

N° SIRET : _____ ; N° PACAGE : _____		Nom et prénom ou raison sociale du demandeur :													
Nature de fonds	Surface sinistrée de la parcelle			Surface totale de la parcelle			Nre d'heure	Nature du fond remis en état (fosse, digue, ruisseau, lac....)	Coordonnées de l'entreprise le cas échéant	Devis n°	Facture acquittée n°	Montant hors taxe (€)	Date émission devis ou facture	Date acquittement de la facture	N° lot PAC ou N° parcelle cadastrale
	ha	a	ca	ha	a	ca									
<i>Exemple 1 : Bull pousseur exploitant, carburant et M.O</i>	0	10	1	51			8		<i>fait par exploitant</i>						<i>lot 1</i>
Main d'oeuvre (M.O) exploitant															
Main d'oeuvre salarié															
Bull pousseur exploitant, carburant et M.O															
Chargeur sur pneu															
Décapage et apport de terre exploitant															
Pelle mécanique exploitant, carburant et M.O															
Régilage exploitant															
Tracteur < 100 cv exploitant avec carburant															
Tracteur 100-120 cv exploitant avec carburant															
Tracteur 150 cv exploitant avec carburant															
Tractopelle exploitant, carburant et M.O															
Tractopelle y compris carburant et M.O															
Remise en															

Date :

Signature :



DDT DE LOT ET GARONNE

Annexe d - Pertes de fonds - Stocks extérieurs aux bâtiments

N° SIRET : _____ ; N° PACAGE : _____

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de fonds	Mètres cube	Kg	Stocks extérieurs des bâtiments						N° d'ilot	
			Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Devis n°	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission de devis ou facture	Date d'acquittement de la facture		
<i>Ex : Boules de foin</i>		3000								
Boules de foin										
Bottes de paille										
Ensilage de maïs										
Ensilage d'herbe										

Date :

Signature :

DDT de LOT-ET-GARONNE - ANNEXE 1 – Orages du 30 mai au 15 juin 2018
Pertes de récoltes sur courgette, haricot vert industrie, maïs doux, melon, petit pois industrie

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages en quantité pour l'année | 2 | 0 | 1 | 1 | 8 |

N° SIRET : : N° PACAGE :

Dénomination du demandeur (+ nom et prénom) : _____

Nature de la culture	Quantité récoltée non déclassée (Q*) = en frais (a)	Quantité récoltée qui devait partir en frais mais qui a été déclassée à l'industrie (Q) (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en €	Autre indemnité hors assurance en €
						Grêle	Récolte		

* : 1 Quintal = 100 kg

Date :

Signature :





**ATTESTATION D'ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681
POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES**

Campagne agricole : Année |_2_|_0_|_1_|_8_|

Type du sinistre : **Orages** ; Date du sinistre : **30 mai au 15 juin 2018**

Commune principalement concernée par la calamité : _____

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE

Dénomination sociale : _____

Adresse (siège social) : _____

Code postal: |_|_|_|_|_| Commune: _____

Contact local, nom : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; Mé: _____

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE / ASSURÉ

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Adresse (siège de l'exploitation) : _____

GARANTIES

Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)

Numéro du contrat : _____	Biens garantis : Bâtiments exploitation Contenu
---------------------------	--

Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)

Numéro du contrat : _____	Biens garantis :
---------------------------	------------------

Assurance mortalité du bétail

Numéro du contrat : _____	Espèces assurées :	Indemnités de sinistre (€) :
	-	-
	-	-
	-	-

Assurance des récoltes contre les risques climatiques

Numéro du contrat Grêle : _____

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : _____

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					

(*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité: _____

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assuré :

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assureur :